

!!! Demande à formuler AVANT le vendredi 21 octobre !!!

## Modèle de demande individuelle d'autorisation d'absence pour formation syndicale

NOM ..... Prénom .....  
Grade et fonction .....  
Établissement .....

à M. ou Mme la DASEN,  
s/c de M. ou Mme ..... ,  
Proviseur-e ou Principal-e de.....

Conformément aux dispositions de la loi n° 82/997  
du 23/11/1982 relative aux agents non-titulaires de l'État, et  
du décret 84-474 définissant l'attribution des congés pour  
formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai  
l'honneur de solliciter un congé **le jeudi 24 novembre de  
9h à 17h**, pour participer à un stage départemental de  
formation syndicale.

Ce stage se déroulera à la bourse du travail de  
Grenoble. Il est organisé par la section académique du  
SNES sous l'égide de l'I.R.H.S.E.S., organisme agréé,  
figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions  
ouvrent droit aux congés pour formation syndicale (arrêté  
du 29/12/99 publié au J .O.R.F. du 6 Janvier 2000).

À ..... le .....

Signature

!!! Demande à formuler AVANT le vendredi 21 octobre !!!



Ouvert à  
toutes et tous,  
syndiqués-es ou  
non

**STAGE « Spécial AED :  
connaître et défendre  
ses droits »**



**Jeudi 24 novembre**  
**Au lycée Louise Michel**  
**de 9 h à 17 h**

## Le stage syndical : un droit pour toutes et tous

Chaque AED, **syndiqué ou non**, dispose d'un capital de **12 jours** par an pour congés de formation syndicale avec traitement intégral.

**L'absence est de droit** à condition de formuler la demande **1 mois avant** la date du stage. (cf modèle ci-dessous).

Par contre, le-a chef-fe d'établissement, par nécessité absolue de service, peut refuser, par exemple, d'autoriser le stage pour tous-tes les AED de l'établissement en même temps.

En cas de question ou de problème, n'hésitez pas à contacter le correspondant SNES-FSU de l'établissement ou la section départementale.

## Stage du 24 novembre : Le programme

**Matin : Rappel des droits, des missions et des obligations des AED.**

**Après-midi : Réflexions sur le statut d'AED. Ateliers.**



**TOUJOURS PLUS DE PRÉCARITÉ!**



**MAL PAYÉ-E  
MÉPRISÉ-E  
PRÉCARISÉ-E  
ASSEZ !**



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**

## Comment participer ?

**1. Demander l'autorisation d'absence auprès du ou de la chef-fe d'établissement en complétant le modèle au verso AVANT le vendredi 21 octobre.**

Il n'est pas nécessaire de fournir une convocation.

**Une absence de réponse de l'administration vaut accord.**

**2. S'inscrire auprès de la section départementale en envoyant un mail précisant Nom, Prénom, Établissement.**